Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-287600027-20260930-2026-DEL-61-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-61

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-cinq septembre deux-mille-vingt-six à 15h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 22 Quorum : 17

PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Clotilde EUDIER, Pascale GALAIS, Katherine LAUREAT, Julie LESAGE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Dominique HERVIEU, Dominique TESSIER, Messieurs Antoine AMELINE, Mohamed BERBRA, Christophe BOUILLON, Hervé HUNKELER, Frédéric MARCHE, Jean-Michel MAUGER, Cyril COURTIER, François ROGER, François TIERCE, Jean-Marc VASSE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Eric HERBET (pourvoir à Christophe BOUILLON)

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Nicole AUVRAY, LEFRANCOIS Annie, Virginie RIVIERE, Messieurs Nicolas BERTRAND, Sébastien CORITON, Mario DEMAZIERES, Eric HERBET, Laurent JACQUES, Alexis RAGACHE, Jean-Marie ROYER.

OBJET : Fonctionnement interne - Organigramme des services – Tableau des emplois budgétaire – Modification – Autorisation

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-14,**
- **Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 11 mars 2003 relative à l'organigramme du Centre de Gestion, portant notamment création des pôles,**
- **Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 11 Septembre 2017 autorisant la mise en place au 1er octobre 2017 du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement,**

- **Vu les délibérations des 11 septembre et 14 décembre 2017, 1er février, 29 juin, 20 septembre et 7 décembre 2018, 26 mars et 20 juin 2019, 12 mars, 20 mai, 26 juin et 26 novembre 2020, 29 janvier 2021, 24 juin 2021 et 15 octobre 2021, 27 janvier 2022, 30 septembre 2022, 28 novembre 2022, 27 janvier et 24 mars 2023, 26 janvier 2024, 21 juin 2024, 27 septembre 2024, 29 novembre 2024, 27 janvier 2025, 28 mars 2025, 27 juin 2025, 26 septembre 2025 et modifiant le régime indemnitaire, le tableau des effectifs et l'organigramme du personnel du Centre de Gestion,**

- **Vu les délibérations des 28 mars, 27 juin 2025 et 29 avril 2026 concernant la création et l'animation du réseau des secrétaires généraux de mairie,**

- **Vu le tableau des emplois budgétaires,**

- **Vu l'avis du Comité Social Territorial de Service,**

En application des dispositions du Code Général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil d'Administration de créer et de supprimer les emplois au sein de l'établissement en fonction notamment, de son activité et de l'organisation des services.

Les propositions de modifications du tableau des effectifs qui vous sont présentées ci-après correspondent à des évolutions résultant de l'activité des services et à la mise à jour au 1er octobre 2026 du tableau des emplois budgétaires.

1. Mise à jour du tableau des emplois budgétaires au 1er octobre 2026

Au regard d'une part, du départ en retraite effectif de plusieurs agents, et d'autre part, des recrutements au cours du second semestre 2026, il vous est proposé de prendre connaissance de la mise à jour du tableau des emplois budgétaires au 1er octobre 2026 (cf. annexe jointe au rapport).

2. Service rattaché au Pôle Emploi territorial - Mission "Réseau des secrétaires généraux de mairie

Par délibération en date du 29 avril 2026, le Conseil d'Administration a autorisé la création d'un poste supplémentaire d'animateur/animatrice du réseau des secrétaires généraux de mairie, à temps non complet, à hauteur de 40%, poste qui sera financé en grande partie par la facturation aux collectivités des interventions in situ de la SGM remplaçant(e).

Cet emploi est référencé sur le grade de Rédacteur principal de 1ère classe (poste coté de rédacteur principal de 2ème classe à attaché territorial).

Une procédure de recrutement a été engagée afin de pourvoir le poste vacant d'animateur/trice du réseau des secrétaires généraux de mairie. A l'issue du jury de recrutement qui s'est tenu le 11 août 2026 la candidature d'un agent titulaire du grade d'attaché a été retenue. Or, le poste actuel figure au tableau des emplois budgétaires sur le grade de rédacteur principal de 1ère classe.

Afin de pouvoir procéder au recrutement, il vous est proposé de supprimer le poste de rédacteur principal de 1ère classe vacant au tableau des emplois budgétaires et de créer un poste d'attaché.

3. Création d'un emploi temporaire d'assistante au pôle « assistance statutaire »

Le titulaire du poste fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 2027. Cependant, au regard de l'alimentation de son Compte Epargne Temps et de ses droits à congés et RTT, son départ de l'établissement sera effectif au 23 novembre 2026. Afin de garantir une bonne continuité de l'organisation des conseils de discipline et de la gestion interne du pôle assistance statutaire, il est proposé d'organiser un « tuilage » entre l'agent quittant son poste et son successeur pour une durée limité. Cette organisation nécessite ainsi la création, à compter du 1er novembre 2026, un poste de rédacteur. Le poste de l'actuelle assistante du pôle « assistance statutaire » sera supprimé au 1er janvier 2027.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Valide la mise à jour du tableau des emplois budgétaires au 1er octobre 2026,**
- **Autorise la création d'un poste d'attaché et la suppression concomitante d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe au sein du Pôle « Emploi territorial » au tableau des emplois budgétaires,**
- **Autorise la création du poste de rédacteur au sein du Pôle « Assistance statutaire » et la suppression au 1er janvier 2027 du poste de rédacteur principal de 1ère classe au sein du pôle « Assistance statutaire » au tableau des emplois budgétaires.**

Le Secrétaire,
Marie-Françoise LOISON

Le Président,
Christophe BOUILLON